



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

Avis public

Modification de la date de la séance ordinaire du 8 août 2023

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Sainte-Paule, et ce, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* que :

Le conseil municipal a adopté, le 1^{er} novembre 2022, le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023, et que ce calendrier peut être modifié par un nouvel avis public et une résolution à cet effet, et ce, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*;

Veillez prendre note que la séance ordinaire du conseil qui devait se tenir le mardi 8 août 2023 est devancée au **mercredi 2 août 2023**, à l'heure et endroit habituel des séances, soit 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 102, rue Banville à Sainte-Paule.

FAIT à Sainte-Paule, le 5 juillet 2023.

Marie-Lyne Morneau

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim